AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C2029
FR0004035061-FS1209

20 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GUY DEGRENNE SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 décembre 2018, la société par actions simplifiée Soparcif[1] (1 rue de la Faisanderie, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2018, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société GUY DEGRENNE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GUY DEGRENNE hors marché[2].

[1] Contrôlée par M. Christian Haas.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé par la société GUY DEGRENNE le 17 décembre 2018.